

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINTE HILAIRE DE VOUST**

**N°2023/03/D20**

**Séance du 29 MARS 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINTE HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de **SAINTE HILAIRE DE VOUST** a été régulièrement convoqué **le 23 mars 2023**. Selon l'art. R.2121-7du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CHARRON, M. BARBARIT

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121;

Vu les résultats du compte de gestion 2022 – budget annexe locaux commerciaux du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **D'ÉLIRE** comme Président de séance, Monsieur Jean Marie BATY, adjoint
- **D'APPROUVER** l'exposé de l'adjoint,
- **D'ADOPTER**, hors de la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2022 – budget locaux commerciaux et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

## CA 2022 - BUDG

## COMMERCIAUX"

## Dépenses

## Recettes

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	12 516.17	
Charges financières	775.75	
Autres charges de gestion courante	0.03	
Autres produits de gestion courante		19 991.00
Produits exceptionnels		900.00
Résultat reporté		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>13 291.95</b>	<b>20 891.00</b>
Investissement	Dépenses	Recettes
Emprunts et dettes assimilées	11 330.45	7 764.00
Immobilisations corporelles		7 240.67
Excédent de fonctionnement capitalisé		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 215.41	
<b>Total investissement</b>	<b>22 545.86</b>	<b>15 004.67</b>
<b>Total Budget annexe "Locaux commerciaux"</b>	<b>35 837.81</b>	<b>35 895.67</b>

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,  
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.